

**De :** RH Chalon

**Envoyé :** samedi 21 mars 2020 10:43

**À :** Directeur, RH, Adj RH, Élus du CSE, Inspection du Travail, CARSAT, CGT, UNSA, CFDT

**Objet :** RE: Droit d'alerte Verallia - non respect des procédures de protection des salariés des salariés obligés de travailler

Bonjour Monsieur Elu CGT,

Ce n'est pas parce que votre organisation syndicale nous inonde de mails durant cette crise sanitaire que nous allons vous répondre à la minute. Je pense que votre but n'est vraiment pas t'aider les salariés mais d'empêcher la Direction de faire son travail ce qui est malheureux dans un moment comme celui-là. Le thermomètre fonctionne, le cadre d'astreinte était présent ce matin à 3h pour le vérifier. Mais au vu des températures extérieures futures, nous allons modifier la procédure dès demain matin : les gens devront attendre dans leur voiture avant de passer dans le bungalow pour ne fausser la prise de température.

Votre attestation va vous être envoyée par mail ce matin, elle a été remise, comme toutes les autres attestations des élus, à votre manager pour distribution vendredi.

Vous avez reçu toutes les réponses que vous souhaitez lors du CSE Extra de jeudi, je vous le répète, quelles ne vous conviennent pas je peux le comprendre, mais elles sont les nôtres.

Donc la production baisse chaque jour, nous sommes à -30% depuis hier, et elle continuera de baisser au fil des jours et des semaines.

Message qui a été passé à tous les salariés via la note d'information que je vous joins en pièce jointe.

Enfin, je tiens à vous rappeler le message des autorités de notre pays :

« Votre entreprise qui produit pour l'agroalimentaire doit fonctionner.

Comme évoqué ensemble, les mesures barrières et de distanciation doivent être maintenues. »

Cordialement,

Responsable Ressources Humaines



**Chalon-sur-Saône**

Rue André CHENIER  
71100 Chalon-sur-Saône